

A votre avis ai-je le profil pour être avocat?

Par **fabliop**, le **23/07/2014** à **20:54**

Bonjour,

Je vous soumet un sujet parce que d'une part quand j'ai envie de réaliser un objectif je me tue a la tâche et d'autre part j'ai eu beaucoup de difficulté. Donc j'ai des doutes pour être clair. Je veux raisonner par analogie et savoir si il y a eu des gens comme moi qui ont réussi a devenir avocat.

Tout d'abord j'ai eu ma licence en 3 ans et sans mention et a chaque fois au rattrapage mais vraiment sans me mettre a fond et la je ne me suis tué a la tâche que en L3 quand je me suis aperçu que j'allais redoubler si je ne me bougeais pas.

Ensuite en master 1 j'ai redoublé mais vraiment en travaillant. Le truc c'est que j'ai été de bonne foi toute l'année mais travaillé de bonne foi est inutile quand on travaille avec une mauvaise méthode. Quand je me suis aperçu que ma méthode était mauvaise il était trop tard mais j'ai quand meme réussi a validé mon M1. Maintenant , je crois que ma méthode est bonne et je vais me tuer a la tâche pour réaliser mon objectif Mais je me demande si mon profil est celui de l'avocat typique? Les avocats ont tous eu des bonnes notes durant la fac? ou y'en a qui ont eu un parcours chaotique?

Par **joaquin**, le **23/07/2014** à **21:30**

Bonjour,

Je crois qu'il n'y a pas de profil type d'un bon avocat. dans un premier temps il faut réussir le pré-cap (le CRFPA) qui n'est pas un examen facile, et où justement on vous demandera plus de la méthode qu'un savoir encyclopédique. Donc, un conseil : affinez votre méthode.

Cordialement
JG

Par **Yann**, le **24/07/2014** à **08:34**

Des avocats il y en a des milliers et chacun est unique. Tous ne sont pas comme ce qu'on nous vend à la TV de brillant orateurs et des juristes infailibles. Il en existe même des mauvais.

Donc ton parcours ne préjuge en rien de la qualité future d'avocat. Et c'est valable pour toutes les professions. Certains sont brillants à la fac, mais une fois dans la "vraie vie" de la pratique du droit se retrouvent perdus, et inversement. Combien de d'excellents juristes sont ensuite de mauvais manager une fois qu'ils ont du personnel à encadrer? Ou de mauvais commerciaux une fois qu'ils ont une clientèle à assurer?

Bref, pas de panique à ce stade. En revanche bouge toi un peu, c'est fini l'époque où tu pouvais te cantonner au minimum syndical.

As-tu fais des stages? C'est ça qui sera vraiment significatif et qui te permettra de savoir si tu es fais pour le métier d'avocat.

Par **fabliop**, le **24/07/2014 à 14:02**

En faite , pour la méthode je crois l'avoir.

Le truc, et je sais que c'est tabou de l'avouer : c'est le PAR COEUR. Le droit c'est du par coeur nécessaire à la réflexion. Moi j'utilise souvent une image qui est que le par coeur sert de tremplin a la réflexion. Le par coeur est un trampoline en droit.

Avant je fichais un max et dans mes fiches il y avait beaucoup d'informations manquantes par rapport au cour de base.

Désormais quand j'utilise la méthode du par coeur ou plutôt de retenir le plus de par coeur que je peux j'ai réussi a avoir 12 à un commentaire d'arrêt alors que ça remonte a loin le temps ou j'avais la moyenne a un écrit. La L3 il n'y avait que des oraux et c'est ce qui m'a permis de valider car c'est moins exigeant. Juste pour vous dire, dans ce commentaire, la réflexion porté sur une phrase niché au fond d'un paragraphe qui semblait a négligé....

Après le par coeur , il y a la méthode à proprement parler des exercices juridiques; le cas pratique, dissertation, et commentaire d'arrêt. Cela c'est la pratique qui la donne.

Avant , je refusais d'apprendre par coeur parceque c'était tabou pour moi. Je considérais insulter le droit en le faisant car je le réduisait a une science des imbéciles. Mon pere lui meme me déconseillé d'apprendre par coeur. Si j'aurais appris par coeur plutôt et si j'aurais eu connaissance de cette nécessité , j'aurais eu au moins 11 a chaque année.

J'ai fait un détour sur les annales de crfpa et c'est vachement pointilleux je trouve. Pour le droit pénal ils ne posent pas de questions mais des labyrinthes de questions. J'ai des doutes que un avocat soit un jour soumis a ce genre de pb. Je crois que les études sont plus exigeantes que la profession elle meme.

Par **Herodote**, le **24/07/2014 à 14:35**

Bonjour,

Personnellement, j'ai envie de te répondre qu'il y a "méthode" et "méthode".

Les exigences liées à la méthode en Licence ne sont pas les mêmes que plus tard en Master, et pour être franc, beaucoup valident un Bac + 5 de Droit sans parfaitement maîtriser la méthode des exercices tels que la dissertation (ou le cas pratique, même si là, la méthode est plus "libre"). Pour attester de cette affirmation, il suffit de lire les rapports des Jurys de

concours administratifs.

Moi personnellement, je ne maîtrisais pas la méthode (ou les méthodes) avant d'arriver en Master 1 (même si j'ai validé mes années avec mention) et si j'ai progressé, j'estime que c'est toujours un travail en cours (cela est valable pour "tous les exercices juridiques").

Donc je persiste à penser (et cela m'a été confirmé par des professeurs et professionnels), que le plus important demeure la méthode et la réflexion, et dans une moindre mesure, le "par cœur". C'est d'ailleurs ta réflexion personnelle qui permet d'individualiser et donc valoriser ton travail et ainsi attirer positivement l'attention du correcteur.

Par ailleurs, un magistrat correcteur du concours de l'ENM (que j'ai eu la chance d'avoir comme chargé de TD), m'a assuré que la clé de la réussite au concours était la méthode et que c'était là ce que recherchaient les correcteurs (de la connaissance bien sûr, mais ayant droit au code lors des examens (CRFPA et ENM) et dans la vie professionnelle, connaître des articles par cœur n'a aucun intérêt). Je pense que cette logique est valable pour tous les examens et concours des professions judiciaires.

Chacun a sa méthode de travail qui lui convient ou non, mais j'ai personnellement tendance à penser que la compréhension des mécanismes, la "logique" juridique ou normative est plus importante. Ainsi comprendre le pourquoi du comment d'une règle de droit (au sens large), comment elle s'insère dans l'ordonnement juridique, son utilité, son rapport, ses interactions avec les autres règles, est à mon sens essentiel. Bien sûr, avoir une culture juridique est également nécessaire, bien que là également, pas besoin de connaître toute l'histoire du droit.

Savoir également bien présenter sa réponse, sa réflexion, c'est à dire, non seulement savoir, mais aussi "faire-savoir" fait partie de la méthode et est nécessaire pour avoir de bons résultats.

Par **chade**, le **25/07/2014 à 23:41**

Concrètement le par cœur n'est pas la bonne méthode.

Pour avoir eu l'occasion d'effectuer un certain nombre de stage en cabinet je me suis rendu compte que niveau savoir théorique j'étais souvent au même niveau que des avocats (sauf domaines très spécialisés).

Cependant, là où ils étaient bien au dessus de moi s'était dans la réflexion juridique devant un dossier. Analyser les questions qui se posent, déterminer les pistes de réflexion d'après quelques connaissances essentielles pour affiner les recherches à effectuer. En dehors de quelques cas, vraiment bateau et répétitif qu'ils effectuent régulièrement et pour lesquels ils sont rodés, un avocat passe environ 50% de son temps en recherche et en réflexion juridique sur un dossier (et c'est un minimum). Le droit est tellement immense qu'il est impossible de tout retenir.

Bref il vaut mieux une bonne méthode de recherche et d'analyse d'un problème juridique qu'un apprentissage par cœur qui de manière générale n'est pas assez approfondi en faculté pour être vraiment utile dans la vie d'un avocat (exception faite des années de M2).